



**Compte rendu du Comité de Gestion  
de la Caisse des Ecoles  
8 décembre 2015**

*Etaient présents : Annick Olivier, Martine Bayout, Jérôme Coumet, Kais Idriss, Cécile Manal, Laurence Guillo, Josée Hermann, Benjamin Rataud, Mireille Lagard-Viau, Danielle Brioude, Christian Cahn, Philippe Moine, Francis Combrouze, Aïcha Ansar-Rachidi, Danièle Seignot, Etienne Traisnel, Dorothee Collet, Laure Esquieu, Marie-Josée Raymond-Rossi, Anne-Christine Lang, Adeline Lamberbourg, Yves Contassot, Elisabeth Stibbe, Felicia Carsalade, Cécile Dalle, Déborah Herco, Anne Jollet, Marie Strub, Denis Baupin.*

**1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 1<sup>er</sup> octobre 2015 :**

Le procès-verbal est adopté

**2) La réforme de la restauration scolaire**

Suite au rapport du Secrétariat Général sur l'organisation de la restauration scolaire, un débat s'engage sur les enjeux d'une réforme de la restauration scolaire à Paris.

**3) Délibérations :**

Délibération 2015-40 : fixant le nombre de places en séjours de vacances pour l'été 2016:

Il est proposé de reconduire le même nombre que l'an dernier soit 350 places en séjours de vacances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-41 fixant les tarifs des classes de découverte 2016 :

Cette délibération fixe les montants de la participation des parents pour les classes de découverte.

Délibération 2015-42 : composition et effectifs des emplois de la Caisse des Ecoles:

Cette délibération définit le nombre de postes budgétaires de la CDE :

- . Personnel administratif : 14
- . Personnel technique :
  - 2 postes d'assistant technique de restauration
  - 50 postes d'adjoint technique cuisinier
  - 10 postes d'adjoint technique conducteur
  - 6 postes d'adjoint technique magasinier
  - 4 postes d'adjoint technique principal
- . Personnel de restauration à temps partiel : 245 postes

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-43 : autorisant le versement d'heures supplémentaires :

Il s'agit d'autoriser le Président de la CDE à verser des heures supplémentaires au régisseur de la mairie, en compensation d'un travail de saisie effectué pour le compte de la CDE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-44 : attribution de la prime de fonction et de résultats aux agents de catégorie A et B de la filière administrative de la CDE.

La prime de fonctions et de résultats (PFR) a été instituée par le décret du 22 décembre 2008 et s'est mise en place progressivement pour les agents de la filière administrative. Cette prime a pour objectif la simplification et la transparence des régimes indemnitaires existants. Elle permettra d'évaluer le degré de responsabilité, de technicité et d'exigence du poste occupé, et la manière de servir de l'agent.

La Ville de Paris a instauré cette prime en 2014 pour les attachés (cat A) et en 2015 pour les secrétaires administratifs (cat B). Dès qu'elle la mettra en place pour les catégories C, nous ferons de même.

L'ensemble des agents fonctionnaires de la CDE13 ayant été intégrés à la Ville de Paris courant 2015, nous souhaitons adopter le même régime indemnitaire afin d'harmoniser les pratiques. La PFR se substituera donc à toutes les autres primes dont bénéficiaient auparavant ces agents en fonction de leur grade et attributions.

Ce nouveau régime indemnitaire ne pénalisera aucun agent concerné. L'évolution de cette prime est encadrée par des barèmes fixés par l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-45 : autorisant le versement de l'indemnité de conseil au trésorier :

Le comité de gestion décide de demander le concours du trésorier Principal de la CDE pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil correspondante au taux de 100%. Cette indemnité s'élève à 1 617,32€ brut au titre de l'année 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-46 : autorisant à signer une convention avec Loisirs pluriel :

La convention a pour objet l'organisation du service de restauration pour les enfants et adultes accueillis par le centre Loisirs Pluriel à l'école 19, rue Louise Bourgeois.

La CDE assure la livraison des repas et des gouters pendant les vacances scolaires. Et des gouters seront fournis les mercredis hors vacances scolaires.

Cette convention s'applique du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-47 : autorisant la reprise sur provision pour les admissions en non-valeur :

Le comité de gestion autorise la CDE à effectuer une reprise des provisions pour un montant de 50 559,86€ sur le compte 4961 « provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers » pour alimenter les crédits en recettes au compte 7817 « reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants ».

Elle correspond à la liste des créances admises en non-valeur d'un montant de 50 559,86€ proposée par le comptable et correspondant aux créances irrécouvrables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-49 : autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 :

Le président de la CDE est autorisé à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 dans la limite d'un quart des crédits votés pour l'exercice 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Clôture de la séance à 20h30.